

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 17 mars 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint,
services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint,
développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observatrice : Mme Nathalie Ricard

CE-2021-260-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte.

CE-2021-261-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-262-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 mars 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

CE-2021-263-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine l'addenda au contrat de travail de madame Cynthia Limoges, attachée politique au sein du cabinet du maire, signé le 8 mars 2021 et dont copie est jointe au dossier décisionnel pour en faire partie intégrante.

QUE le montant total à être versé au cabinet Alliance démocratique de Terrebonne soit limité à ce qui est prévu à la loi incluant toute contribution de l'employeur, frais et autres dépenses (article 114.11 de la *Loi sur les cités et villes* et arrêté ministériel numéro 2007-02-14, G.O.2, 1352).

QUE copie de l'addenda soit transmis à la Direction des ressources humaines.

CE-2021-264-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine l'addenda au contrat de travail de madame Dominique Robitaille, adjointe du cabinet du maire, signé le 8 mars 2021 et dont copie est jointe au dossier décisionnel pour en faire partie intégrante.

QUE le montant total à être versé au cabinet Alliance démocratique de Terrebonne soit limité à ce qui est prévu à la loi incluant toute contribution de l'employeur, frais et autres dépenses (article 114.11 de la *Loi sur les cités et villes* et arrêté ministériel numéro 2007-02-14, G.O.2, 1352).

QUE copie de l'addenda soit transmis à la Direction des ressources humaines.

CE-2021-265-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine l'addenda au contrat de travail de madame Guylaine Bédard, attachée politique au sein du cabinet du maire, signé le 8 mars 2021 et dont copie est jointe au dossier décisionnel pour en faire partie intégrante.

QUE le montant total à être versé au cabinet Alliance démocratique de Terrebonne soit limité à ce qui est prévu à la loi incluant toute contribution de l'employeur, frais et autres dépenses (article 114.11 de la *Loi sur les cités et villes* et arrêté ministériel numéro 2007-02-14, G.O.2, 1352).

QUE copie de l'addenda soit transmis à la Direction des ressources humaines.

CE-2021-266-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine l'addenda au contrat de travail de madame Mariève Lettre, attachée politique au sein du cabinet du maire, signé le 8 mars 2021 et dont copie est jointe au dossier décisionnel pour en faire partie intégrante.

QUE le montant total à être versé au cabinet Alliance démocratique de Terrebonne soit limité à ce qui est prévu à la loi incluant toute contribution de l'employeur, frais et autres dépenses (article 114.11 de la *Loi sur les cités et villes* et arrêté ministériel numéro 2007-02-14, G.O.2, 1352).

QUE copie de l'addenda soit transmis à la Direction des ressources humaines.

CE-2021-267-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine l'addenda au contrat de travail de monsieur Alain De Choinière, chef du cabinet du maire, signé le 8 mars 2021 et dont copie est jointe au dossier décisionnel pour en faire partie intégrante.

QUE le montant total à être versé au cabinet Alliance démocratique de Terrebonne soit limité à ce qui est prévu à la loi incluant toute contribution de l'employeur, frais et autres dépenses (article 114.11 de la *Loi sur les cités et villes* et arrêté ministériel numéro 2007-02-14, G.O.2, 1352).

QUE copie de l'addenda soit transmis à la Direction des ressources humaines.

CE-2021-268-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM) du 23 février 2021.

CE-2021-269-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif approuve la *Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux* (phase de conception) entre la Ville de Terrebonne et Métro Québec Immobilier inc. dans le cadre d'un projet de développement des terrains situés sur la rue Théodore-Viau.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la *Convention préalable à la réalisation des travaux* incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-270-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner l'entente entre la Ville de Terrebonne, la Ville de Mascouche et la MRC Les Moulins concernant la *Délégation de la compétence à la Municipalité régionale de comté Les Moulins* permettant l'établissement et l'exploitation d'un bureau d'information touristique.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente de délégation incluant toute modification mineure qui pourrait être apporté à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-271-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder les contrats suivants :

- Pour le **Secteur 1**, d'accorder le contrat SA21-9001 à la société Gazon Rive-Nord inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'entretien et la tonte de pelouse, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 555 374,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public.
- Pour le **Secteur 2**, d'accorder le contrat SA21-9001 à la société 9142-5025 Québec inc. (Les Entreprises Robert Bergeron), plus bas soumissionnaire conforme, pour l'entretien et la tonte de pelouse, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 293 773,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public.
- Pour le **Secteur 3**, d'accorder le contrat SA21-9001 à la société Gazon Rive-Nord inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'entretien et la tonte de pelouse, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 423 162,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-272-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA21-9003 à la société 9273-5927 Québec inc. (Les Entreprises Mobile), plus bas soumissionnaire conforme, pour le fauchage des terrains vacants, pour une durée de trois (3) ans (2021-2023), au prix de sa soumission, soit pour une somme de 540 102,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-273-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde le **Lot 2** du contrat SA21-9005 à la société St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture des pièces et accessoires d'aqueduc, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 122 832,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public.

QUE le comité exécutif accorde le **Lot 3** du contrat SA21-9005 à la société BF-tech inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture des bornes-fontaines et pièces, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 325 909,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-274-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA21-9011 à la société Pavage E. Perreault inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection de pavage sur diverses rues, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 139 615,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public.

QUE cette dépense soit financée par le paiement comptant des immobilisations (PCI).

CE-2021-275-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-9018 à la société Consult-Terre inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la surveillance de l'arrosage en lien avec l'application du règlement numéro 730, pour la saison 2021, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 227 032,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-276-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du procès-verbal comité consultatif d'urbanisme (CCU) de modification réglementaire du 25 février 2021.

CE-2021-277-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-6001 pour des travaux d'aménagement dans les bibliothèques à Construction Serge Bergeron inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit un montant de 150 364,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-278-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise les versements de l'aide financière octroyés par le comité d'évaluation de la Direction du loisir et de la vie communautaire pour chaque organisme en un versement dans le cadre du Programme d'aide financière soutien aux organismes COVID-19.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-279-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 25.

Président

Greffier